

Réunion restreinte du 12 Novembre 2019

P.V. n° 10

Président : M. MASSON.

Présents : MM. DEMARET - FAURE.

Administratif : M. MOUTHAUD.

CHAMPIONNATS

U15 REGIONAL 1

Match n° **21427340** – Poule A – F.C. Périgny / S.O. Châtelleraut du 09/11/2019

La Commission prend note que ce match a été arrêté à la 68^{ème} minute par l'arbitre, M. Charlie FILLON, suite au terrain devenu impraticable.

Le S.O. Châtelleraut sera crédité de 165.64 euros (164 km x 1.01 euro) par débit de la LFNA.

La Commission donne ce match à rejouer le samedi 16/11/2019 à 15h00.

Le Président,
Joel MASSON
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 12/11/2019 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.